

INFORMATIONS MUNICIPALES

Villers-Poloises, Villers-Polois

Déjà les 2/3 de l'année écoulée ! le temps passe trop vite par rapport aux projets que nous nous étions programmés ! Mais que de chemin parcouru à titre personnel, familial, communal ou autre. Bonheur, malheur, chacun a pu avoir son lot.

Cela ne doit pas nous freiner dans notre entreprise.

Après la maison médicale qui accueillera avant la fin 2016 ses cinq professionnels de santé (1 médecin, 2 infirmières, 2 kinés) nous allons entreprendre dès septembre la mise en accessibilité de nos sites centre bourg (de la mairie à l'église, via la salle des fêtes, le complexe sportif, la bibliothèque et le monument aux morts).

Le dossier de l'accueil péri-scolaire (garderie, cantine) est opérationnel au 01 Septembre 2016. C'est-à-dire agréé par la Direction Départementale de la Cohésion Sociale et par la Caisse d'Allocations Familiales.

Un gros dossier a été ouvert : celui de la mise aux normes de notre école communale. Une commission a été constituée pour recevoir les différents avis afin de ne rien oublier et de satisfaire le plus de monde possible (enseignants, élus, professionnels du bâtiment). Le dossier constitué et finalisé devrait être déposé courant 2017.

Nous espérons donner satisfaction au plus grand nombre . Il y aura toujours des insatisfaits mais la frustration fait grandir !

Nous espérons que tout le monde a pu profiter de cette période de vacance pour faire le plein d'énergie à l'occasion de cette rentrée scolaire 2016/2017.

Nous souhaitons à tous une bonne reprise et restons à votre disposition pour toute information que vous jugerez utile.

Le Maire :

Jean-Marie SIMON

LES INFOS DE LA RENTREE

- UNE MUTUELLE A DESTINATION DES HABITANTS DE VILLERS-POL
- LES VERGERS DU RUQUET
- LA BOULANGERIE
- NOS ARTISANS LOCAUX
- LA MAISON MEDICALE
- LES ENCOMBRANTS
- LE PROJET D'UNE NOUVELLE RESIDENCE
- LA RUE DE LA FONTAINE
- LES ASSOCIATIONS
- LE PERSONNEL COMMUNAL
- LE PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE
- LES TRAVAUX 2016
- LES DROITS OU LES DEVOIRS ?
- LE RECENSEMENT DE LA POPULATION
- LA BROCANTE D'INTERIEUR
- C.C.P.M - BIEN VIEILLIR ENSEMBLE
- VIOLENCES INTRA FAMILIALES

MUTUELLE GROUPEE MUNICIPALE

Dans le cadre du dispositif « MA VILLE – MA SANTE », la mutuelle JUST se propose de présenter ses tarifs à destination des habitants de la commune de VILLERS-POL.

La mairie se mobilise pour permettre l'accès aux soins à tous ses administrés, sans limite d'âge ou de condition de revenus.

L'assureur santé et mutuelle choisi présentera une offre de mutuelle communale, simple et efficace.

REUNION PUBLIQUE
MERCREDI 07 SEPTEMBRE 2016
A 18 H
SALLE DES FETES

Il sera procédé à la signature de la convention de partenariat entre la Mutuelle JUST et la commune de VILLERS-POL, représentés par le Président de la Mutuelle, Monsieur MIXE, le Directeur de Développement, Monsieur LAPLANTINE, l'Animateur Région, Monsieur BELLATRECHE, la Conseillère clientèle de l'Agence de Maubeuge et le Maire de VILLERS-POL, Monsieur SIMON.

LES VERGERS DU RUQUET

Après multiples démarches auprès de l'assurance AXA, unique assureur des trois parties concernées(particulier, NOREADE et la commune), la reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle par la commission interministérielle.(J.O du 10.04.2016) Monsieur le Maire a pris la décision de commander les travaux de réfection de la chaussée et de raccordement des eaux usées entre particulier et réseau collecteur en l'absence du rapport d'expertise. Nous ne l'avons toujours pas reçu à ce jour.... Durée du préjudice : plus de 9 mois !

BOULANGERIE

Courant mars, le four de notre boulanger a rendu l'âme après plusieurs décennies de services.

Deuxième catastrophe pour Monsieur et Madame DUVAL. Après la maladie, le matériel et comble de malheur, les banques ne veulent pas accorder l'emprunt nécessaire à son remplacement.

Plus de bon pain au village ! Cela était inconcevable.

Et voilà la mobilisation des Villers-Polois qui s'organise.

A sa sortie d'hôpital, Monsieur le Maire prend connaissance de cet élan de solidarité et se félicite de cet esprit collectif pour sauver notre commerce local. Le four a été installé fin août et nous pouvons à nouveau nous régaler du bon pain artisanal.

Merci à tous pour cette prise en charge collective et en particulier à Madame Karine LEMAIRE, moteur du mouvement.

La communauté de Communes du Pays de Mormal s'est également associée à la démarche.

NOS ARTISANS LOCAUX

Monsieur DURIEUX , notre boucher, charcutier, traiteur aidé de toute sa famille, se lance dans le grand projet de charcuterie artisanale sous forme de conserves ou plats préparés ;

Les débuts sont prometteurs. Nous lui souhaitons toute la réussite qui s'impose et grand merci d'exporter un produit villers-polois hors de la commune. Pensez à lui pour vos paniers garnis.

Madame FRAPPART, notre coiffeuse, continue son activité au grand bonheur, des femmes, des hommes et aussi des enfants. Bon courage

Nos estaminets restent des centres de convivialité. Dommage qu'ils ne soient pas ouverts au moment où les groupes de randonneurs cherchent à se rafraîchir.

Un food-truck ambulante devrait ravir les amateurs tous les jeudis soirs (provisoirement sur la Place)

MEDICAL ET PARA MEDICAL

Trop petite, déjà , la maison médicale !

La priorité a été donnée à 1 médecin, Madame LEMAIRE Christelle pense s'installer avant la fin de l'année.

Nous faisons en sorte qu'elle reste longtemps au village.

2 kinésithérapeutes et 2 infirmières sont déjà à votre service.

Voici leurs coordonnées :

- Mme ALLARD Céline, kinésithérapeute : 06.27.82.29.59
- Mme PAUL Delphine, kinésithérapeute : 06.82.31.58.55
- Mme BUISSE Florence, infirmière : 06.74.62.00.52
- Mme PAMART Véronique, infirmière : 06.63.04.95.66

Nous avons également reçu des demandes d'installation d'orthophoniste et de psychologue mais faute de moyen immobilier, nous n'avons pu répondre favorablement à leur proposition.

LA COLLECTE DES ENCOMBRANTS ET DES ORDURES MENAGERES

La C.C.P.M (Communauté de Communes du Pays Quercyain) a mis en place une collecte à domicile des encombrants.

1 fois par an vous pouvez utiliser ce service.
Il suffit de téléphoner au 03.27.45.89.42.

ATTENTION : ce n'est pas parce que votre voisin aura déposé ses encombrants sur le trottoir que les vôtres seront pris systématiquement par la même occasion. Il vous aura fallu téléphoner auparavant aux services de la C.C.P.M

Pour les ordures ménagères, nous renouvelons nos recommandations pour le tri sélectif : papier, journaux, bouteilles plastiques, boîte de conserve, verre : uniquement dans la poubelle verte.

Les déchets autres dans la poubelle grise.

Les déchets verts ou ménagers peuvent alimenter votre compost.

Les plus volumineux peuvent être apporter toutes les semaines, aux jours et heures d'ouverture, à la déchetterie de Le Quesnoy. Le mauvais tri coûte cher à la collectivité.

LES PROJETS A COURT TERME

- Le projet de construction du « CLOS DE L'ABREUVOIR » a été déposé auprès du service de la Direction Départementale du Territoire et de la Mer.

Si ce projet est réalisable 37 maisons seront implantées entre la Rue Georges Ozaneaux et le Chemin Pierard.

Si vous avez des remarques ou observations à formuler, vous pouvez le faire par écrit soit directement auprès des services de la D.D.T.M à Avesnes-Sur-Helpe ou également en mairie.

- Rue de la Fontaine :

Nous allons faire en sorte que cette rue soit un peu plus agréable pour tous les riverains ou les promeneurs occasionnels.

A - Tout d'abord valoriser cette fontaine dont beaucoup de personnes ignorent son existence mais qui donne cependant son nom à la rue : création d'un parking à la place de l'emplacement un peu marécageux et mise en valeur du site proprement dit.
Des subventions seront sollicitées auprès de différents organismes.

B - Les « ruines »

Des contacts ont été pris avec le notaire et l'association tutélaire qui gère les biens du propriétaires. Nous espérons trouver la situation qui satisfasse toute le monde.

Problème épineux car ces « constructions » regorgent d'amiante. Leurs évacuations représentent un coût non négligeable.

SUIVI DES ASSOCIATIONS

Actuellement diverses associations sont enregistrées en mairie mais, à notre connaissance, n'ont aucune activité. Nous allons contacter une dernière fois les présidents connus.

Sans réponse de leur part nous en informerons les services de l'Etat pour suite à donner.

Le but de toute association étant de faire vivre un projet sinon quelle est son utilité et sa raison d'exister ?

PERSONNEL COMMUNAL

Des mouvements ont eu lieu, d'autres vont arriver.

Une commission « recrutement » a été constituée pour le remplacement de Madame Brigitte MARTEL, qui a fait valoir ses droits à la retraite.

Nous avons reçu 15 candidatures. 9 n'ont pas été retenues sur dossiers.

Les 5 membres de la commission ont reçu 6 candidats dont le dossier était recevable.

Ces membres de compétences diverses (Education Nationale, Informatique, Caisse d'Allocations Familiales, Gestion de personnel et recrutement, Maire) avec un système de cotation défini auparavant, ont entendu individuellement les candidats.

En leur âme et conscience, ils ont noté les candidats en fonction des réponses obtenues.

Un classement a pu ainsi être défini.

Avec le jeu des désistements pour diverses raisons, c'est Madame Clotilde COLLERY qui remplace Madame Brigitte MARTEL au 01 Septembre 2016.

Une nouvelle forme de travail va être mise en place et ainsi répondre aux exigences actuelles.

Un nouveau contrat a été signé avec Pôle Emploi pour renforcer l'équipe des espaces verts mise à rude épreuve avec ce printemps très pluvieux. Il s'agit de Monsieur Bertrand HOWEZ.

A l'école Madame Maryse ROGER a été remplacée par Madame Catherine MARECHAL. Elle aidera Madame ALDEBERT dans sa prise en charge des petits de maternelles.

PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE (P.C.S)

Le P.C.S actualisé au fur et à mesure des évolutions (personnes ou matériel) a été envoyé en Préfecture (copie à la Sous-Préfecture). Nous attendons les commentaires éventuels des services préfectoraux.

TRAVAUX 2016

1) Nous avons profité de la période du mois d'Août (pas d'école, ni de centre de loisirs sans hébergement) pour continuer la mise aux normes des installations électriques de deux classes (C.E.1 et C.M.2). Cette année nous avons pu remplacer pour la deuxième fois le mobilier d'une classe. Madame DERPION, directrice de l'école a pu récupérer du mobilier en excellent état pour aménager une autre classe. Mobilier en provenance de l'ancien collège Eugène THOMAS de Le Quesnoy. Un grand merci pour le mobilier mais aussi pour le matériel informatique pour les activités péri scolaires.

2) Dès septembre, les travaux de mise en accessibilité des bâtiments recevant du public devraient

commencés.

Dans le projet Ad'ap nous commençons par l'accessibilité aux personnes à mobilité réduite entre l'église, le monument, la bibliothèque et annexe, le complexe sportif, la partie gauche de la salle des fêtes et la mairie.

Il y a encore beaucoup à faire même si cela aurait dû être terminé en 2004 !

DROITS ET DEVOIRS

1) ELAGAGE DES ARBRES :

En fonction des différentes réglementations existantes (Code Rural, C.G.C.T, Code de l'Urbanisme) chaque propriétaire est libre d'agrémenter son terrain avec les arbres en haie qui lui conviennent.

Attention certaines essences sont interdites.

Mais il a l'obligation de respecter certaines conditions : distances réglementaires, tailles en épaisseur, en hauteur vis-à-vis des voisins ou du domaine public.

Si ces conditions n'étaient pas respectées (soit par constat ou plaintes de particulier), le maire peut prévoir, dans le cadre de ses pouvoirs de police (Art L 2122-2 du C.G.C.T) d'imposer aux riverains des voies publiques ou des limites de propriétés relevant de sa compétence, de procéder à l'élagage ou à l'abattage des arbres de leurs propriétés mettant en cause la sécurité sur les voies publiques communales.

Les haies doivent être conduites à l'aplomb de la limite des chemins communaux.

2) LES ANIMAUX :

En l'absence d'un éventuel cahier des charges, il est interdit d'élever ou d'entretenir dans l'intérieur des habitations, leurs dépendances et leurs abords des animaux de toutes espèces dont le nombre ou le comportement ou l'état de santé pourraient porter atteinte à la sécurité, à la tranquillité, à la salubrité des habitations ou de leur voisinage.

Par exemple : il est permis d'élever son chien, de le promener, de prendre du plaisir à le balader, mais il est impératif de ne pas laisser les « reliquats » de l'animal sur la propriété des voisins voire devant leur habitation.....

3) TERRAINS NON ENTRETENUS SITUÉS EN ZONE D'HABITATION :

Il appartient au maire de faire respecter l'obligation d'entretien des terrains privés.

Une procédure avec exécution d'office peut être mise en œuvre pour les terrains situés dans les zones d'habitation.

Alors n'attendez pas cette injonction pour tondre ou débroussailler votre propriété.

Pour rappel l'arrêté du 24 Juin 2015 sur les comportements vis-à-vis du voisinage.

RECENSEMENT DE LA POPULATION

Du 19 Janvier au 18 Février 2017, 3 agents recenseurs, dûment habilités, passeront au niveau de chaque habitation.

Nous vous en parlons déjà maintenant pour mener à bien ce recensement.

Nous recherchons 3 personnes sérieuses pour accomplir ce genre de travail.

Si vous êtes intéressés, vous pouvez déposer **avant le 15 Octobre** votre demande par écrit auprès de la mairie.

Critères demandés par l'I.N.S.E.E : motivé, disponible, sens du contact, moralité, neutralité, discrétion, ordre et méthode, ténacité, niveau d'études suffisant.

BROCANTE D'INTERIEUR

Une 1^{ère} au village, le samedi 19 Mars 2016, à la salle des fêtes a eu « une bourse tout pour l'enfant » organisée par l'Association des parents d'élèves.

Cette expérience s'est avérée une réussite.

Une petite restauration et une tombola au cours de la journée ont été appréciées de tous.

Nous espérons que cette opération se renouvellera.

C.C.P.M – BIEN VIEILLIR ENSEMBLE

Soucieux d'améliorer et de répondre aux besoins des personnes de + de 65 ans dans le cadre du bien vieillir ensemble au sein de notre village, la C.C.P.M a organisée une réunion d'écoute le Mercredi 29 Juin 2016 à la Salle Aqua-Terra.

Les personnes présentes ont pu exprimer leurs attentes et leurs difficultés rencontrées par rapport à leur vie quotidienne au village.

Exemple : - pas de possibilité de se déplacer facilement (sans permis)
- aucune notion informatique (s'inquiètent pour le futur)
- comment garder sa souplesse, son équilibre
- comment entretenir sa mémoire

Tant de questions qui peuvent les inquiéter et qui ont interpellé les personnes présentes de la C.C.P.M

Très enrichissante, suite à cette 1^{ère} réunion, des flyers, ont été déposés en mairie, communiquant les dates et lieux pour le 2^{ème} semestre, des différents ateliers proposés par la C.C.P.M.

Ces flyers seront affichés chez les commerçants, sur les panneaux d'affichage de la commune, mise à disposition à la maison médicale.

3916 – APPEL POUR VIOLENCES INTRAFAMILIALES

Le 30 Mars 2016 à MAUBEUGE une journée d'écoute et d'échange sur les violences faites aux femmes et les violences intrafamiliales a eu lieu.

Cette journée nous a permis de rencontrer, des professionnels, en charge de la lutte contre les violences intrafamiliales : des gendarmes, des policiers, des psychologues et des professionnels de santé et Madame Virginie KLES, Sous-Préfète d'Avesnes-Sur-Helpe.

Cela nous permettra au quotidien d'aider les victimes et de les orienter vers les bons interlocuteurs.

Nous espérons que d'autres réunions de ce genre nous seront proposées durant l'année 2016/2017.

Nous vous souhaitons une bonne fin d'année et restons à votre disposition.

L'équipe municipale.

« villerspol.fr » à consulter